

Compte rendu de la réunion du groupe Agglo du 9 juin 2010

Participants : A.DEZ, A.GARAYT, R.BORRES, F.HENRY, J.BONDON, JL. CHAUVIN, R.SAINT-CRIQ, C.LASCOMBES, MF.PASCAL, S.DUMORTIER, R.PLEYNET ;

Il faut que notre groupe se donne un début de légitimité et les moyens d'avancer.
4 axes de travail complémentaires :

- **La charte de démocratie participative :**

Christian Lascombes ayant déjà collecté des informations sur les chartes mises en place sur d'autres territoires (Grenoble, Lyon...) est chargé d'élaborer une ébauche qui sera proposée lors de la prochaine réunion plénière.

- **La participation de la population au projet de SCoT :**

Prendre position rapidement par une contribution du groupe. Pour ce faire envoyer début juillet, après validation de la plénière, une lettre de principe sur 5 points :

- Motivation du groupe à participer
- Recensement des associations et des structures existantes sur le territoire
- Appel à candidature pour participation au futur dispositif
- Proposition du projet de charte
- Proposition d'un processus commun de construction du futur dispositif

Cette participation doit être fédératrice et regrouper tous les secteurs : associations, agents économiques, syndicats ... Un recensement des associations sur les 107 communes est nécessaire. Il faut s'appuyer sur les structures existantes, mais cela n'est pas suffisant. Des actions de sensibilisations sont nécessaires pour mobiliser les acteurs intervenant sur le territoire ainsi que les habitants des quartiers.

Il faut inventer la liaison citoyens/SCoT.

- **Le conseil de développement de l'agglo :**

Dans le prolongement du travail déjà effectué en début d'année (cf power point) les points suivants ont été précisés :

- Mode de désignation des citoyens : système mixte reposant l'appel à candidature et le tirage au sort mais uniquement sur liste de volontaires. Reste à déterminer les proportions entre les deux formes.

- Les élus : pas de collège d'élus. En revanche les élus non communautaires peuvent participer, comme tout autre citoyen, aux groupes transverses de travail, dès lors qu'ils s'expriment comme citoyens et non comme élus, c'est-à-dire en respectant les règles de déontologie fixées par la charte
- Comme dans la quasi-totalité des CLD, et pour des raisons évidentes de légitimité et d'efficacité, le président sera désigné par le président de la communauté d'agglo.
- **Nos moyens de fonctionnement :**

Nous avons besoin de quelques heures de secrétariat, de l'accès à un photocopieur (à Valence Major comme cela nous a été proposé).

Un budget d'animation sera nécessaire pour informer et inciter des habitants à nous rejoindre.

Un espace dans le blog de l'agglo doit être réservé à la démocratie participative.

- **Projet de ceinture verte de l'agglo :**

Comment pouvons-nous y participer et être force de proposition ?

Prochaine réunion plénière du groupe « Agglo » le lundi 28 juin à 18h.